



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAMIS

Service social

Référence :

21-22/MD/MP/0006

Affaire suivie par :

Monique DARRAULT

Chrystèle MARTINIE

Référentes académiques Harcèlement

Marie PLAINEAU

Secrétariat

Mél : concoursnah@ac-toulouse.fr

Tél : 05 36 25 83 75

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 6 décembre 2021

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les Directeurs d'écoles

S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements

S/c de mesdames et messieurs les Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Prix 2022 « Non au Harcèlement »

Le prix "Non au harcèlement" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Le jury académique remettra un prix "coup de cœur académique" d'une valeur de 1000 euros, financé par le MAE, et sélectionnera les nommés pour le jury national. Les lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de prévention.

**Pour rappel, chaque école, établissement et structure, ne pourra présenter que deux productions :
une affiche et une vidéo.**

Le calendrier 2021 – 2022 fixé est le suivant :

- ❖ 4 février 2022 : date limite d'envoi des créations dans les académies ;
- ❖ Du 7 février au 21 mars 2022 : sélection par le jury académique, et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2022 ;
- ❖ Du 9 au 24 mai 2022 : sélection par le jury national ;
- ❖ Du 7 au 17 juin 2022 : remise nationale des prix.

Le jury académique présélectionnera jusqu'à 9 lauréats éligibles à la sélection nationale selon les catégories ci-dessous :

6 prix « non au harcèlement », répartis par cycle/âge et type de support :

- Deux prix école élémentaire, affiche et vidéo, accessible dès la classe de CP
- Deux prix collège, affiche et vidéo
- Deux prix lycée (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo

1 prix spécial harcèlement sexiste et sexuel, sous la forme d'une affiche, toutes catégories et âges confondus

1 prix cyber, sous la forme d'une vidéo, toutes catégories et âges confondus

1 prix coup de cœur académique

Les projets ainsi que les annexes requises doivent être adressés par mail aux référentes académiques harcèlement à l'adresse : concoursnah@ac-toulouse.fr

Les modalités de participation sont disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcelement>

La lutte contre le harcèlement entre élèves incite la mobilisation de tous, adultes et élèves.

Je tiens aussi à vous remercier pour votre contribution et engagement.

Le recteur de l'académie de Toulouse

Mostafa FOURAR

